



Dossier du BHI No. S3/8151/HSSC

LETTRE CIRCULAIRE 36/2009  
12 JUIN 2009

**S-100 - NORME GEOSPATIALE DE L'OHI POUR LES DONNEES  
ET LES INFORMATIONS MARITIMES  
- DEMANDE DE COMMENTAIRES DE LA PART DES PARTIES PRENANTES**

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. Conformément au processus décrit dans la Résolution A1.21 – *Principes et Procédures pour la modification des normes et des spécifications techniques*, cette lettre sollicite des commentaires officiels sur le projet de Norme géospatiale hydrographique pour les données et les informations maritimes, appelée S-100. Les destinataires sont invités à largement diffuser cette lettre circulaire de façon à la porter à l'attention de toute personne intéressée par la S-100.
2. La version de la S-100 en prépublication (version 0.0.3) est maintenant disponible sur le site web de l'OHI à l'adresse suivante : [http://www.iho-ohi.net/mtg\\_docs/com\\_wg/TSMAD/TSMAD\\_Misc/S-100ver0.0.3.pdf](http://www.iho-ohi.net/mtg_docs/com_wg/TSMAD/TSMAD_Misc/S-100ver0.0.3.pdf). Des copies numériques, sur CD-ROM, peuvent en être obtenues sur demande auprès du BHI.
3. Sous réserve de commentaires satisfaisants, le Comité des services et des normes hydrographiques (anciennement le CHRIS) examinera la S-100 à sa réunion d'octobre 2009, aux fins de recommander aux Etats membres de l'OHI que la S-100 devienne une norme effective à compter du 1er janvier 2010.
4. La S-100 a été incluse dans le programme de travail de l'OHI en 2001. Elle a été développée par le groupe de travail sur la maintenance et le développement d'applications de la norme de transfert (TSMAD). Un certain nombre de *collaborateurs experts* représentant différentes parties prenantes du secteur privé ont contribué aux travaux. Différentes lettres circulaires de l'OHI ont informé les Etats membres sur la progression de la S-100 et son impact éventuel. La LC 69/2006 en présentait la dernière mise à jour. Le BHI a également posté une vue d'ensemble complète et actualisée de la S-100 sur le site web de l'OHI, à l'adresse suivante :  
[http://www.iho-ohi.net/mtg\\_docs/com\\_wg/TSMAD/TSMAD\\_Misc/S-100\\_InfoPaper\\_rev3-Apr09.pdf](http://www.iho-ohi.net/mtg_docs/com_wg/TSMAD/TSMAD_Misc/S-100_InfoPaper_rev3-Apr09.pdf)
5. La S-100 est alignée sur la série 19100 des normes géographiques de l'ISO pour en faire une norme souple et actuelle qui positionne les données hydrographiques au sein du courant des technologies des systèmes d'informations géographiques et permette une utilisation plus large et plus sophistiquée des informations hydrographiques dans le futur. Dans le même temps, les données ENC conformes à l'édition 3.1 de la S-57 continueront d'être prescrites pour les ECDIS homologués d'après les prescriptions de l'OMI dans un avenir prévisible – même après que la S-100 soit entrée en vigueur. En conséquence, la S 100 devrait avoir un impact direct minimal sur les services hydrographiques ou sur la production existante des données pour ENC basées sur la S-57 pour les années à venir.

6. La S-100 est un document très technique destiné à des lecteurs qui sont familiarisés avec les concepts de données géospatiales sur lesquels elle repose. Tout en gardant cela présent à l'esprit, les parties prenantes devront examiner le projet avec beaucoup d'attention par rapport à l'utilisation future qu'ils en feront. Les examinateurs sont invités à faire part de leurs commentaires, en particulier, en ce qui concerne le contenu technique, la présentation et la lisibilité de la documentation relative à la S-100.

7. Afin que toute rétroaction significative puisse être examinée par le Comité des services et des normes hydrographiques lors de sa prochaine réunion, les commentaires sur le projet de S-100 devront être adressés au Président du TSMAD à l'adresse suivante : [barrie.greenslade@ukho.gov.uk](mailto:barrie.greenslade@ukho.gov.uk) avec copie à : [thomas.mellor@ukho.gov.uk](mailto:thomas.mellor@ukho.gov.uk) **avant le 31 août 2009**. Le formulaire qui se trouve en Annexe A, devra être utilisé pour toute modification spécifique au texte du document.

Veillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le Comité de direction,



Capitaine de vaisseau Robert WARD  
Directeur

Annexe (*en anglais seulement*)

A. Formulaire de commentaires en retour sur la S-100 de la part des parties prenantes

---

**Copie à :** Parties prenantes de l'OHI (telles que listées sur le site web de l'OHI) [par courrier électronique].



